

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 115.196 du 29 janvier 2003

A.120.055/VIII-3048

En cause : **la Société anonyme BELGACOM,**

ayant élu domicile chez
Me Nicole CAHEN, avocat,
rue Henri Wafelaerts 47-51 bte 1
1060 Bruxelles,

contre :

- 1. l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications,**
- 2. l'Etat belge,** représenté par le Ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques.

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 22 avril 2002 par la société anonyme BELGACOM qui demande l'annulation de "l'avis de l'I.B.P.T. au ministre des Télécommunications concernant l'accès au réseau de Belgacom Mobile du 13 février 2002, approuvé par le ministre des Télécommunications le 20 février 2002";

Vu le mémoire en réponse;

Vu la lettre du 16 décembre 2002 adressée au Conseil d'Etat par la partie requérante;

Vu le rapport de M. LOMBAERT, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 59 du règlement général de procédure;

Vu l'ordonnance du 6 janvier 2003 ordonnant le dépôt du rapport et convoquant les parties à comparaître le 24 janvier 2003 à 11.00 heures;

